



N° 2025-10

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

## DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe l'avenant n°16930 au contrat de maintenance pour le système de sécurité incendie de la Salle des Fêtes, portant sur la mise à disposition d'une nacelle une fois par an, avec la Société AVISS Services-54 rue Pierre Curie-78 370 PLAISIR, pour un montant de 950 € H.T, à compter du 2 avril 2025. Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 15/04/2025

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de diffusion : 17 avril 2025

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telrecours.fr](http://www.telrecours.fr).*